



TECHNOLOGIE, MAINTENANCE INDUSTRIELLE, ÉLECTROTECHNIQUE

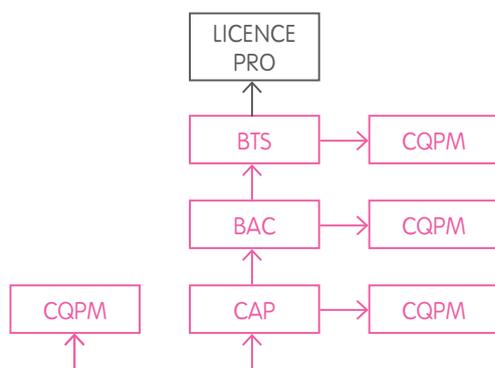
La rentabilité de vos outils de production dépend en grande partie de la qualité de la conduite de vos équipements et de leur maintenance préventive et curative, sans oublier les améliorations qui peuvent leur être apportées.

Possibilité d'effectuer des stages en inter ou intra entreprises sur demande.

FORMATIONS :

- > CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques
- > Bac Pro Electrotechnique Energie Equipements Communicants
- > Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels
- > BTS Maintenance Industrielle
- > CQPM niveau CAP Conducteur d'Equipements Industriels (CEI)
- > CQPM niveau CAP Conducteur de Systèmes de Production Automatisée (CSPA)
- > CQPM niveau CAP Monteur Câbleur en Equipements Electroniques (MCEE)
- > CQPM niveau BAC Technicien en Maintenance Industrielle (TMI)
- > CQPM niveau BAC Pilote de Systèmes de Production Automatisée (PSPA)
- > CQPM niveau BAC Technicien d'Atelier en Installations Automatisées (TAIA)
- > CQPM Niveau licence Chargé de Maintenance (CMI)

LES PARCOURS DE FORMATION



LES CONTRATS ET DISPOSITIFS DE FORMATION

01 > LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, **en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel**. Ce contrat alterne **des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel** en Centre de Formation d'Apprentis et **des périodes de travail en entreprise** pour mise en application des savoir-faire.

02 > LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

La période de professionnalisation a pour objet de favoriser, par des actions de formation **alternant enseignements théoriques et pratiques**, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, notamment ceux qui comptent 20 ans d'activité professionnelle ou qui sont âgés d'au moins 45 ans et disposent d'une ancienneté minimum d'un an de présence dans la dernière entreprise qui les emploie.

03 > LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est **l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle** (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. Le contrat alterne **des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel** et **des périodes de travail en entreprise** dans une activité en rapport avec la qualification visée.

04 > LE PLAN DE FORMATION

Il est financé par le biais d'une contribution dont le taux varie selon la taille de l'entreprise. **L'employeur dispose d'une large autonomie pour définir sa politique de formation et sa mise en place**, en fonction de ses projets de développement. Il peut, pour cela, bénéficier de l'aide de son OPCA selon les mesures en vigueur proposées dans la branche.

TOUS LES AVANTAGES

- > Bilan de **compétences** et **positionnements (CEPFI)**
- > Aide au **recrutement**
- > Aide à la **recherche d'entreprise** d'accueil
- > **Accompagnement** en entreprise
- > Parcours **individualisés**
- > **Solutions d'hébergement** : foyer des jeunes travailleurs de l'Erier, Résidence Saint-Anne...
- > **Restauration** sur site
- > **Label IFTI** (Ilot de Formation Technique Individualisée)
- > **Label H+** pour accueillir des personnes en situation de handicap



CONTACTS

ALTERNANCE

Delphine BARRIER
04 79 65 96 65 - delphine.barrier@afpi-savoie.com
Pauline NOIRAY
04 79 65 16 23 - pauline.noiray@afpi-savoie.com

FORMATION CONTINUE

Diane BELLANGREVILLE
04 79 65 25 46 - diane.bellangreville@afpi-savoie.com

APPRENTISSAGE

Brigitte VUILLERMET
04 79 65 05 33 - brigitte.vuillermet@cfai-savoie.com
Sophie VOULANT
04 79 65 05 27 - sophie.voulant@cfai-savoie.com